

# LA COMPENSATION EN DE L'ENVIRONNEMENT

## Notions et principes généraux

**Francis HAUMONT**

Professeur extraordinaire émérite de l'Université catholique de Louvain  
Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Nice

**HSP**

YOUR REAL ESTATE LAWYER



# I. Concepts et définitions

## 1. Définitions

### Dictionnaire Larousse

La compensation est un « *avantage qui compense un mal, un inconvénient, un préjudice* », un « *dédommagement* ». Et « *compenser* » signifie « *contrebalancer, équilibrer un effet par un autre, neutraliser un inconvénient, un préjudice par un avantage, un dédommagement* ».

### Commission européenne

« *Les mesures compensatoires constituent des mesures spécifiques d'un projet ou d'un plan qui viennent s'ajouter aux mesures normales prises pour mettre en œuvre les directives « Nature ». Elles visent à contrebalancer les effets négatifs d'un projet et à assurer une compensation correspondant exactement aux effets négatifs sur l'espèce ou l'habitat en cause. Elles constituent le 'dernier recours' et ne sont utilisées que lorsque les autres mesures de sauvegarde prévues par la directive restent sans effet et qu'il a été décidé d'envisager malgré tout la réalisation d'un projet ou d'un plan ayant des effets négatif sur un site Natura 2000.* »

## 2. Concepts

- Compensation
- Prévention
- Atténuation

# II. Légalité des compensations

## 1. Les fondements juridiques

- a. Fondements explicites
- b. Fondements implicites

## 2. La légitimité des compensations

## 3. La proportionnalité

## 4. Le principe d'égalité

# III. Modalités, faisabilité et effectivité des compensations

## 1. Les modalités

- a. Le calendrier d'exécution
- b. L'évaluation des incidences et les autorisations administratives

## 2. La faisabilité

- a. La maîtrise foncière
- b. Le financement des compensations

## 3. L'effectivité et l'efficacité des compensations

- a. L'effectivité
- b. L'efficacité